Argent : besoins financiers à la retraite

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Générations**

Band (Jahr): **- (2018)**

Heft 97

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Besoins financiers à la retraite

« Comment puis-je savoir de quoi j'aurai besoin à la retraite ? » Marco, Romont

Fabrice Welsch,
directeur Fiscalité et prévoyance BCV

Chaque situation est unique, et il est donc délicat d'établir des généralités quant aux besoins financiers de chacun. Ceux-ci varient notamment selon son revenu, ses habitudes, son train de vie, ses envies, son état de santé, etc. Déterminer ses besoins impose de définir ses priorités : comment envisage-t-on de vivre sa retraite ? Quand on avance en âge, il n'est pas toujours possible d'effectuer tout ce que l'on faisait auparavant: une aide à domicile, pour le ménage ou pour des soins, ou des ennuis de santé peuvent influer sur le train de vie. Même en devenant plus sédentaire, les dépenses ne baissent pas forcément.

Il faut aussi souligner la nécessité, durant sa vie active, d'aménager sa prévoyance. Pro Senectute rappelle que « pour qu'un retraité ait un bon revenu, il faut surtout qu'il ait disposé d'une prévoyance aussi complète que possible ». Les personnes les plus touchées par la pauvreté sont celles qui ne sont que partiellement assurées dans le cadre du système des trois piliers de la prévoyance vieillesse. Arrondir ses fins de mois à la retraite impose d'y penser suffisamment à l'avance, car, passé le cap de la retraite, les possibilités d'y arriver diminuent fortement.

PETIT TOUR D'HORIZON PAR TRANCHES D'ÂGES

65-74 ANS

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS, Budget des ménages 2012-2014), les revenus des personnes de cette tranche d'âge baissent fortement par rapport à la décennie précédente (55-64 ans). En effet, le passage à la retraite implique la suppression du revenu du travail. Ce dernier est alors remplacé par les rentes de prévoyance, ce qui conduit à une baisse moyenne de 38 % des revenus (de 11 232 fr. à 6922 fr.).

Les dépenses totales, quant à elles, fléchissent de 28 % environ en comparaison de la tranche des 55-64 ans. Plus précisément, les dépenses obligatoires (assurances sociales, assurance maladie et impôts) diminuent de 48 % (de 3378 fr. à 1771 fr.), alors que celles relatives au loyer, dépenses de consommation et autres dépenses baissent de 28 % (de 10 008 fr. à 7174 fr.).

Ainsi, les personnes entre 65 et 74 ans sont contraintes de puiser dans leur fortune, à raison de 252 fr. mensuellement en moyenne, pour assurer leur train de vie.

Ces chiffres sont à adapter à chaque situation particulière, puisque, comme le remarque Pro Senectute dans son étude sur la pauvreté en Suisse (Pro Senectute, *Vivre avec peu de moyens : la pauvreté des personnes âgées en Suisse*), « les valeurs moyennes et médianes ne sont pas indicatives de la répartition de la fortune, car, avec une main dans le four et l'autre dans le freezer, on obtient, statistiquement parlant, une température corporelle moyenne agréable ». Ainsi, le taux de pauvreté chez les personnes de plus de 65 ans était de 13,9 % en 2015 (Revenus et conditions de vie [SILC] 2015 : la pauvreté en Suisse) et concernait principalement les ménages d'une personne, mais cette statistique ne tient pas compte de la fortune privée. Si des retraités puisent effectivement dans leurs réserves pour leurs dépenses courantes, seuls 2 % d'entre eux n'étaient pas en mesure de payer dans les temps toutes leurs factures.

Travailler plus longtemps permet également d'améliorer sa situation financière, si, bien sûr, votre employeur et votre santé vous le permettent. Vous pourrez ainsi demander un ajournement jusqu'à cinq ans du versement de votre rente AVS, ce qui vous permettra de la majorer de 31,5 % au maximum. Dans le cadre du 2e pilier, c'est le règlement de votre caisse de pension qui vous indiquera si vous pouvez ajourner le versement de votre prestation jusqu'à 70 ans au maximum.

DÈS 75 ANS

Toujours selon les statistiques de l'OFS, les revenus des personnes à partir de 75 ans diminuent de 12 % (de 6922 fr. à 6057 fr.). Côté dépenses, elles diminuent du fait de la baisse de celles de consommation (de 7174 fr. à 6021 fr.). Revenus et dépenses se trouvent ainsi équilibrés… en moyenne.

Si vous en avez la capacité financière, obtenir un revenu supplémentaire pourrait se faire par des

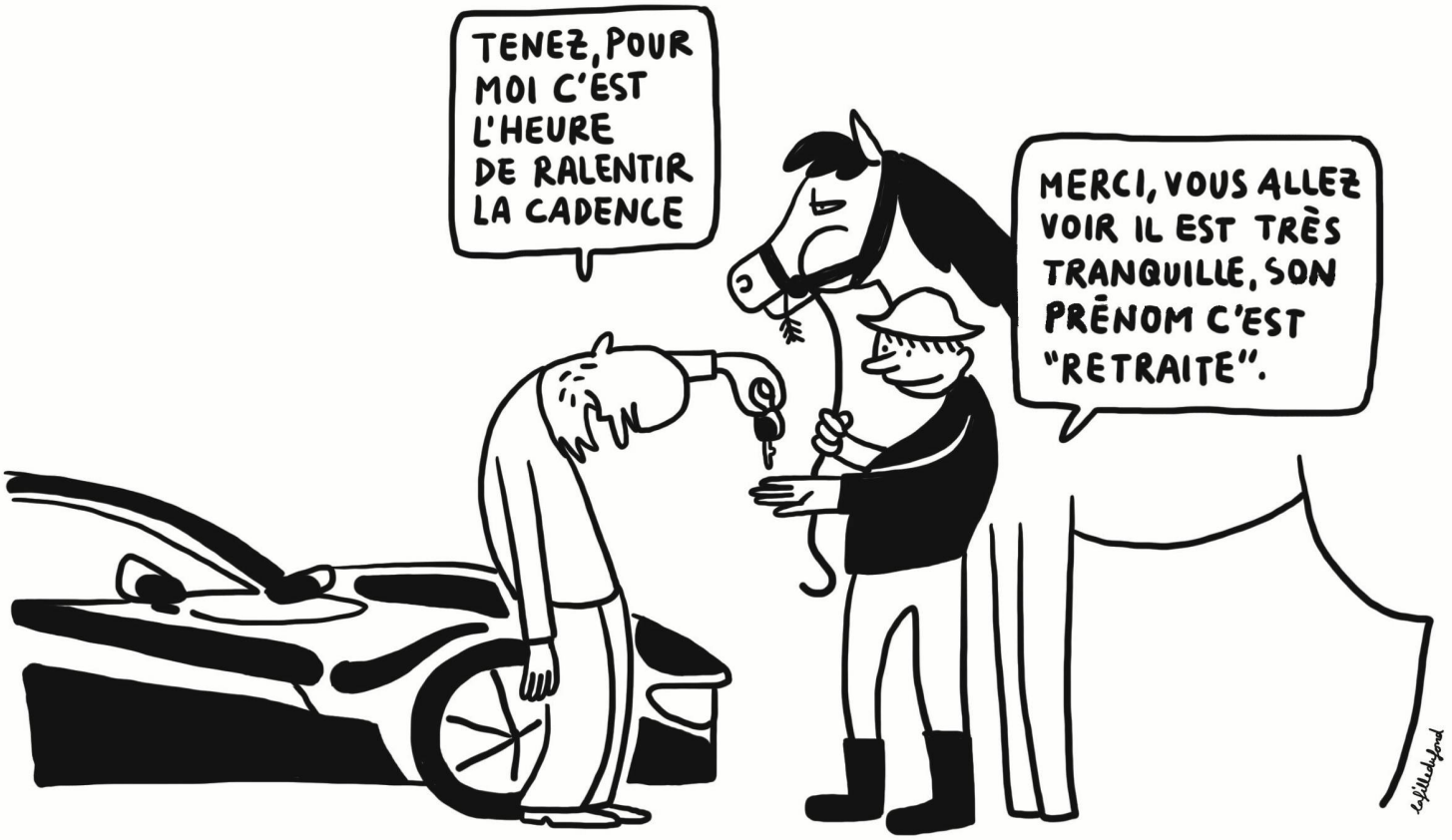

placements financiers, ce qui nécessite de prendre en considération votre profil d'investisseur (capacité financière, tolérance face aux risques de fluctuations du marché) et vos objectifs de placement (délai, monnaies d'investissement).

Si vous êtes propriétaire de votre logement, une autre source de financement est envisageable : augmenter votre prêt hypothécaire si vous désirez continuer à y vivre ou le vendre si vous souhaitez emménager dans un logement plus petit, la vente générant un apport de fonds.

ET APRÈS ?

Depuis quelques années, les dépenses de soins pèsent davantage sur les retraités, notamment lorsqu'il y a une prise en charge auprès d'un établissement médicosocial (EMS). Les frais liés aux soins de longue durée ont un impact fort sur le budget d'un grand nombre de ménages de la classe moyenne. Dans le canton de Vaud, ils se montaient en moyenne à 176 fr. 25 par jour en 2016, soit près de 5400 fr. à assumer mensuellement. En plus de cette somme, l'EMS est en droit de facturer au résidant des prestations supplémentaires. Pour payer le prix journalier à sa charge, le résidant d'un EMS doit utiliser l'ensemble de ses ressources. Ses rentes (AVS, LPP, viagères, etc.), le rendement de sa fortune et, au besoin, entamer une partie de sa fortune si elle dépasse 37 500 fr. pour une personne seule et 60 000 fr. pour un couple. Les enfants peuvent être sollicités s'ils ont reçu une donation du résidant ou s'ils lui versent un usufruit.

En cas de ressources insuffisantes, il est possible de faire une demande pour obtenir des prestations complémentaires (PC), mais tout le monde ne peut en bénéficier. Depuis 2001, on considère, par exemple, qu'un retraité vivant seul peut payer un logement, charges comprises, avec 1100 fr. par mois. Vu l'augmentation des frais de logement, il est probable que de plus en plus de bénéficiaires de PC doivent économiser sur d'autres dépenses pour assumer les frais supplémentaires liés au loyer et à l'énergie.

BON À SAVOIR

- **Pour avoir un bon revenu à la retraite, il faut surtout organiser une prévoyance la plus complète possible durant sa vie active. En un mot : anticiper.**
- **Avec l'âge, les dépenses peuvent diminuer, mais faiblement. Si la fortune ne suffit pas à combler les lacunes, d'autres sources de revenus sont à trouver.**
- **Une prise en charge dans un EMS est coûteuse et peut faire exploser le besoin de ressources.**

Illustration : Juliette